

●ethos



# FONDATION ETHOS

## RAPPORT ANNUEL 2025

©© Ethos, mai 2026

Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement de la Fondation Ethos, Genève. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source.

Imprimé sur papier recyclé 100 % à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

Signatory of:



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

Certified



Corporation

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PRINCIPES D'ETHOS POUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE</b>	<b>4</b>
<b>1. GROUPE ETHOS</b>	<b>5</b>
1.1 STRUCTURE ET GOUVERNANCE	5
1.2 RÉPARTITION DES RÔLES DES PRÉSIDENTS	5
<b>CHIFFRES CLÉS 2025</b>	<b>6</b>
<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT</b>	<b>7</b>
<b>ACTIVITÉS EN 2025</b>	<b>9</b>
<b>FONDATION EN BREF</b>	<b>10</b>
<b>L'ANNÉE 2025 EN REVUE</b>	<b>11</b>
<b>PARTICIPATION D'ETHOS À DES REGROUPEMENTS</b>	<b>14</b>
<b>GOVERNANCE</b>	<b>15</b>
<b>2. FONDATION ETHOS</b>	<b>16</b>
2.1 MEMBRES	16
2.2 BUTS ET STRUCTURE	16
2.3 CONSEIL DE FONDATION	17
2.4 DIRECTION ET ADMINISTRATION	20
2.5 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	20
2.6 PARTICIPATION	21
2.7 ORGANE DE RÉVISION	21
2.8 POLITIQUE D'INFORMATION	21
<b>ÉTATS FINANCIERS 2025</b>	<b>23</b>
<b>3. RÉSULTATS 2025</b>	<b>24</b>
3.1 COMPTES DE LA FONDATION ETHOS	24
<b>4. COMPTES DE LA FONDATION ETHOS</b>	<b>25</b>





# INTRODUCTION

# Principes d’Ethos pour l’investissement socialement responsable

## **Principe 1 : Agir en investisseur responsable**

En tant qu’investisseur socialement responsable, Ethos veille à conduire ses activités en respectant les meilleures pratiques en matière d’éthique des affaires. Cela suppose d’être indépendant, professionnel et transparent dans l’ensemble de ses activités. Conscient de sa responsabilité fiduciaire, Ethos cherche à offrir un rendement à long terme aux investisseurs de ses fonds de placement.

## **Principe 2 : Exclure les sociétés dont les produits sont incompatibles avec les valeurs définies**

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos exclut les sociétés dont les produits sont incompatibles avec les valeurs des membres de la Fondation telles qu’énoncées dans sa Charte.

## **Principe 3 : Exclure les sociétés dont le comportement viole gravement les principes fondamentaux définis**

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos exclut les sociétés dont le comportement viole les principes fondamentaux d’éthique et de développement durable.

## **Principe 4 : Évaluer les sociétés selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos investit en priorité dans les sociétés et les débiteurs qui bénéficient d’une évaluation ESG supérieure à la moyenne.

## **Principe 5 : Prendre en compte le changement climatique dans la politique de placement**

Ethos investit en priorité dans les sociétés à faible intensité carbone. Sa politique de placement en la matière se fonde sur l’élaboration d’un rating carbone Ethos des sociétés et le dialogue actionnarial concernant leur stratégie environnementale, de même que la réduction et la publication de l’empreinte carbone de ses fonds de placement.

## **Principe 6 : Évaluer les sociétés selon leur impact environnemental et social**

Ethos favorise l’investissement dans des entreprises qui proposent des produits et services ayant un impact positif d’un point de vue social et/ou environnemental. Sa politique de placement en la matière se fonde sur une méthodologie qui recense les secteurs d’activités considérés comme ayant un impact positif.

## **Principe 7 : Exercer les droits de vote d’actionnaire**

Ethos exerce systématiquement ses droits de vote d’actionnaire conformément à ses lignes directrices de vote fondées sur les meilleures pratiques en matière de gouvernement d’entreprise. Les lignes directrices de vote et les positions de vote sont communiquées sur internet.

## **Principe 8 : Engager un dialogue actionnarial avec les instances dirigeantes des sociétés**

Ethos engage un dialogue direct avec les sociétés suisses cotées sur les problématiques ESG. Sur le plan international, Ethos soutient les initiatives collectives qui sont en ligne avec sa Charte.

## **Principe 9 : Intensifier les mesures d’actionnariat actif si nécessaire**

Ethos peut intensifier les mesures d’actionnariat actif en intervenant en assemblée générale, en présentant des résolutions d’actionnaire, en se regroupant avec d’autres actionnaires ou en ayant recours à la justice. De telles mesures sont prises lorsque le dialogue est bloqué et qu’il est nécessaire de défendre les intérêts à long terme des actionnaires et des autres parties prenantes.

# 1. Groupe Ethos

## 1.1 STRUCTURE ET GOUVERNANCE

Le Groupe Ethos se compose d’Ethos - Fondation suisse pour un développement durable (ci-après : Fondation Ethos ) et de la société Ethos Services SA. Toutes les activités des deux entités du Groupe Ethos se fondent sur les buts précisés dans la Charte d’Ethos et les Principes d’Ethos pour l’investissement socialement responsable (ISR), eux-mêmes fondés sur le concept de développement durable.

Le Groupe Ethos privilégie une information transparente tant envers ses membres et ses actionnaires qu’à l’égard de la société civile dans son ensemble. Le Groupe Ethos veille à maintenir son indépendance envers les sociétés analysées et un professionnalisme dans toutes ses activités.

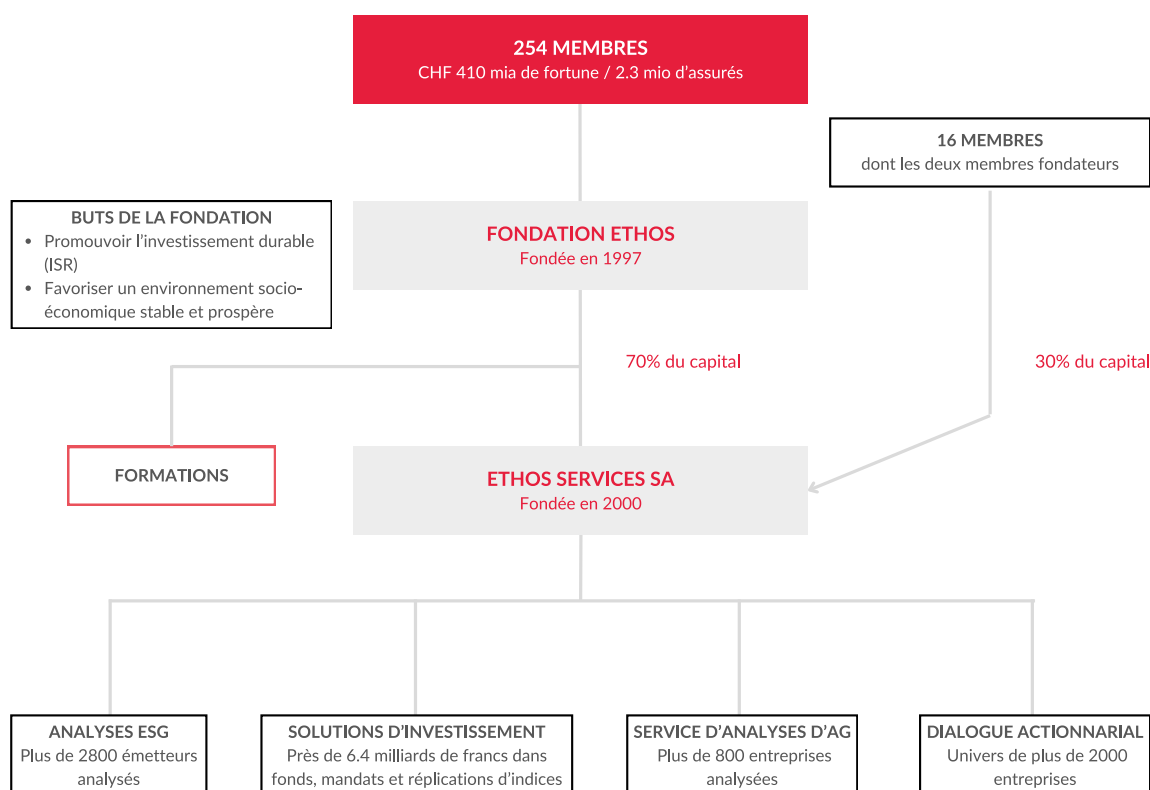
La Fondation Ethos est placée sous la surveillance du Département fédéral de l’intérieur. La législation sur les fondations donne les pouvoirs au conseil de fondation. Cependant, pour garantir un échange de vue et permettre aux membres de s’exprimer sur la gouvernance de la Fondation, une Assemblée ordinaire des membres est organisée annuellement durant laquelle les membres

peuvent exprimer des recommandations à l’attention du conseil de fondation. Tant la Fondation Ethos qu’Ethos Services SA se soumettent volontairement à une révision ordinaire de leurs comptes, bien que les conditions d’une telle révision ne l’exigent pas.

## 1.2 RÉPARTITION DES RÔLES DES PRÉSIDENTS

Le président de la Fondation a des tâches spécifiques en matière de communication et de représentation d’Ethos auprès des différentes parties prenantes. La présidente d’Ethos Services SA assure, quant à elle, la supervision des activités opérationnelles.

Un membre du conseil de fondation d’Ethos siège au conseil d’administration d’Ethos Services SA en qualité de représentant de la Fondation Ethos, actionnaire majoritaire d’Ethos Services SA. Des séances régulières réunissent le président du conseil de fondation, la présidente du conseil d’administration, le directeur et le directeur adjoint.



# Chiffres clés 2025

		2025	2024	2023	2022	2021
<b>FONDATION ETHOS</b>	<b>FINANCES</b>					
	Revenus	948'037	773'548	1'159'801	1'457'043	1'128'508
	Dépenses	-678'105	-686'057	-639'818	-652'390	-524'594
	Résultat net	235'451	68'712	447'639	691'963	513'862
	Fonds propres	3'751'342	3'515'892	3'447'222	2'999'583	2'307'620
	<b>MEMBRES</b>					
Nombre de membres	254	255	252	245	232	
Fortune des membres (milliards CHF)	410	376	356	369	329	
<b>ETHOS SERVICES SA</b>	<b>FINANCES</b>					
	Revenus	11'741'749	10'723'753	9'770'800	10'011'847	9'761'144
	Dépenses	-10'420'718	-9'649'119	-9'019'685	-7'690'577	-6'895'196
	Résultat net	1'189'230	1'038'094	758'658	1'800'063	2'412'525
	Fonds propres	8'811'906	8'208'075	7'669'081	8'079'743	7'848'280
	Rendement des fonds propres	13.5 %	13.1 %	9.6 %	22.6 %	33.5 %
	Dividende par action	550*	475	350	820	1'100
	<b>PRESTATIONS</b>					
	Fonds Ethos et fonds conseillés (millions CHF)	4'012	3'751	3'569	2'902	3'534
	Réplication des indices Ethos (millions CHF)	2'037	1'529	1'195	1'056	1'150
	EEP Suisse - nombre de membres	195	189	179	163	153
	EEP Suisse - fortune des membres (milliards CHF)	411	382	346	357	295
	EEP International - nombre de membres	123	117	111	99	77
	EEP International - fortune des membres (milliards CHF)	323	302	281	284	217
	<b>ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ</b>					
	Collaboratrices et collaborateurs (équivalents plein temps)	38.9	37.1	35.1	30.2	25.2
	Intensité CO <sub>2</sub> e des fonds Ethos en actions (tonnes CO <sub>2</sub> e / million CHF) **	25.6	37.3	37.5	45.4	40.0
	Consommation électrique (kWh)	18'561	16'372***	14'130	12'528	11'360
Consommation papier (pages A4)	42'192	52'726	65'403	141'634	113'410	

\* dividende proposé à l'assemblée générale du 16 juin 2026.

\*\* en tenant compte uniquement des émissions des domaines 1 et 2 des entreprises financées.

\*\*\* Retraitement : voir note explicative sous le tableau sur l'empreinte environnementale à la page 42 du rapport intégré d'Ethos Services SA

# Message du Président

Le principe fondamental de l'investissement durable est simple : un portefeuille doit non seulement atteindre ses objectifs de rendement, mais aussi promouvoir la durabilité et la prospérité de l'économie et de la société en général. Or, si les conséquences du réchauffement climatique sont aujourd'hui évidentes, elles dépassent toutefois l'horizon de certains banquiers et investisseurs, notamment aux États-Unis, qui restent fidèles aux énergies fossiles.

« Comment Wall Street tourne le dos au changement climatique », titrait ainsi le Business Times en janvier 2026. En 2020, Larry Fink, directeur de BlackRock, avait pourtant déclaré vouloir investir « des milliards » de dollars dans la lutte contre le changement climatique. Cinq ans plus tard, des milliards ont été retirés des fonds d'investissement ESG, et nombre de ces fonds ont changé de nom : plutôt que « ESG », ils s'appellent désormais « selected », « screened » ou « committed », afin d'éviter tout soupçon de « Greenwashing ». Ne devrait-on pas plutôt parler de « Green Hiding » ?

Dans l'économie réelle, la transition vers une économie circulaire est déjà une réalité. L'Europe et la Chine, mais aussi des pays émergents comme l'Inde, le Vietnam, la Turquie ou le Pakistan se tournent résolument vers les énergies renouvelables. Grâce au solaire et à l'éolien, ils allègent leur balance des paiements, renforcent la sécurité d'approvisionnement et consolident les chaînes de valeur locales. Cela profite non seulement au climat, mais aussi à leur propre économie.

Le soleil et le vent sont non seulement inépuisables, mais aussi gratuits. Cela permet d'éviter les risques liés à la fluctuation des prix et à l'approvisionnement, comme c'est le cas pour les énergies fossiles et nucléaires. Voilà pourquoi certains secteurs pour lesquels chaque centime compte, tels que le transport maritime et routier, enregistrent les taux de croissance les plus élevés en matière d'électrification.

L'Europe n'est toutefois pas épargnée par le mouvement anti-ESG venu des États-Unis. À Bruxelles aussi, certaines forces sont à l'œuvre pour démanteler l'ambitieux plan d'actions européen en faveur de la transition énergétique.

Certains parlementaires européens conservateurs et d'extrême droite souhaiteraient même supprimer purement et simplement le « Green Deal ». La lutte contre l'interdiction des moteurs à combustion reflète cette tendance – un signe de désorientation croissante et un autogoal dramatique de l'industrie automobile.

Désormais, c'est la transparence au sein des chaînes de valeur qui est de plus en plus contestée. Au nom du slogan « moins de bureaucratie », les obligations de reporting ESG des entreprises, pourtant essentielles à une économie

durable et responsable, sont appelées à être réduites, voire supprimées.

Nous en revenons donc à la case départ : la gestion coordonnée et encadrée des enjeux ESG est remplacée par des mesures volontaires. Les zones d'ombre concernant les émissions de gaz à effet de serre non contrôlés, l'élimination illégale des déchets ou le non-respect des conditions de travail minimales devraient ainsi subsister.

La durabilité passe pourtant par l'innovation et des produits de haute qualité. La fraude et l'aveuglement n'ont jamais fonctionné. Les conséquences tragiques du scandale du diesel ne sont pas uniquement les amendes de plusieurs milliards infligées aux constructeurs automobiles allemands, mais bien davantage encore la perte de parts de marché qu'ils ont subi par la suite à l'échelle mondiale. À l'inverse, le grand gagnant est la Chine, dont le gouvernement accorde aujourd'hui plus d'importance à la durabilité de la production. Peu importe ce qu'il adviendra des taxonomies de Bruxelles : à long terme, les entreprises qui apportent une réelle valeur ajoutée à leurs clients s'imposeront.

La transparence, la bonne gouvernance, la circularité de l'économie et la réduction des gaz à effet de serre restent d'une importance cruciale et sont au cœur des activités de la Fondation Ethos. Grâce au dialogue avec les entreprises et à ses activités d'actionariat actif, Ethos pousse chaque année des centaines d'entreprises vers un processus de transformation. En outre, Ethos réalise, pour le compte de ses membres et de ses clients, des analyses ESG de plus de 2000 entreprises cotées en bourse, en Suisse et à l'étranger, afin que les investisseurs engagés puissent prendre leurs décisions sur la base d'informations fiables et de haute qualité.



**Rudolf Rechsteiner**

Président du conseil de fondation d'Ethos





ACTIVITÉS EN 2025

# Fondation en bref

Créée en 1997, la Fondation Ethos a pour buts de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile actuelle et future.

Pour atteindre ses buts, la Fondation Ethos conduit de nombreuses activités, principalement par le biais de sa filiale Ethos Services SA. Le capital est détenu par la Fondation Ethos (70 %) et par 16 caisses de pension membres d'Ethos (30 %).

La Fondation Ethos s'engage notamment en tant qu'actionnaire actif auprès des sociétés cotées afin de promouvoir une meilleure gouvernance, ainsi que davantage de responsabilité et de durabilité. Elle communique de manière transparente afin de sensibiliser les investisseurs institutionnels, les sociétés cotées et la société civile en général sur les thématiques pertinentes de l'investissement socialement responsable et de la bonne gouvernance. La Fondation Ethos publie l'ensemble de ses recommandations de vote, ainsi que ses prises de position.

Ce rapport annuel donne un bref aperçu des nombreuses activités conduites en 2025 par la Fondation Ethos et sa filiale Ethos Services SA, notamment par le biais des deux pools de dialogue qui regroupent de nombreuses caisses de pension suisses.

# 254

institutions membres au 31.12.2025

## LES VALEURS D'ETHOS



### INDÉPENDANCE

Ethos est une fondation de droit suisse principalement financée par des investisseurs institutionnels, permettant à Ethos d'agir en toute indépendance. Ethos n'offre pas de services de conseil aux sociétés analysées.



### PROFESSIONNALISME

Ethos dispose d'une excellente connaissance des sociétés suisses au vu du dialogue actionnarial mené tout au long de l'année.



### TRANSPARENCE

Ethos publie sur son site internet son rapport annuel et ses comptes. En matière d'exercice des droits de vote, Ethos communique publiquement ses lignes directrices de vote et ses positions de vote.

# L'année 2025 en revue

## LISTE DES CAMPAGNES SIGNÉES PAR LA FONDATION ET PAR L'ETHOS ENGAGEMENT POOL INTERNATIONAL EN 2025

### ENVIRONNEMENT

- Investor comment letter on the Consolidated Mining Standard Initiative : 11.11.2025
- Collective Impact Coalition to accelerate the development and implementation of credible climate transition plans (WBA) : 14.08.2025
- Investor statement to governments on deep-seabed mining : 02.07.2025
- 2040 Target Business and Investor letter : 27.05.2025

### SOCIAL

- Investor Letter on forced labour in seafood supply chains : 02.06.2025
- Investor letter to Ford Motors around concerns over Freedom of Association and Collective Bargaining and Ford Joint Venture Battery Plants and Exclusion of Local Communities : 24.04.2025
- Investor letter to Nike on human rights : 10.02.2025

### GOVERNANCE

- Investor letter to Tesla to request immediate AGM notification : 09.07.2025
- Investor statement on Delaware legislation negatively impacting shareholder rights : 14.03.2025
- Investor letter to Amazon on Quebec warehouse closures and commitment to freedom of association and collective bargaining : 14.03.2025

## UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS ET INTENSE POUR LA FONDATION ETHOS

L'année 2025 a été pour le moins mouvementée. Le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis en 2025 a été marquée par des attaques frontales et répétées contre tout ce qui touche à la durabilité. En parallèle, le dépassement des limites planétaires s'est poursuivi à un rythme effréné (sept sur neuf ont désormais été officiellement dépassées), l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1.5 °C par rapport à l'ère préindustrielle semble désormais hors de portée et les investissements dans les armes et les énergies fossiles ont retrouvé une certaine cote auprès d'investisseurs orientés à court terme. Sans oublier que les droits fondamentaux des actionnaires sont ouvertement menacés, tout du moins outre-Atlantique.

Dans le même temps, les activités d'Ethos Services SA, bras opérationnel de la Fondation Ethos, ont continué de progresser et d'attirer de nouveaux clients, notamment des caisses de pension suisses conscientes qu'il est de leur devoir fiduciaire de tenir compte des risques ESG dans la gestion de leurs actifs. Pour maintenir ce cap, la Fondation Ethos a redoublé d'efforts en 2025 pour promouvoir le développement durable et l'investissement socialement responsable, deux objectifs inscrits dans sa Charte de 1997, au moyen de la sensibilisation, de la promotion et de l'engagement public.

### LA SENSIBILISATION

Début 2025, la Fondation Ethos a lancé « Turning Point », une newsletter mensuelle consacrée à la gouvernance et à la durabilité. Chaque fin de mois, elle passe au crible l'actualité liée à la durabilité, à la saison des assemblées générales, aux campagnes d'engagement sur des thématiques ESG et à la vie d'Ethos. Publiée en trois langues, elle vise à sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de l'investissement responsable et de la bonne gouvernance, tout en mettant en lumière les progrès permis par celles et ceux qui continuent de défendre une économie plus durable, respectueuse des limites planétaires et de l'intérêt des générations futures. Le succès est au rendez-vous puisque « Turning Point » comptait environ 5000 abonnés fin 2025 (3000 par email et 2000 sur LinkedIn).

Cette newsletter, qui s'ajoute aux quelque 23 actualités publiées par Ethos en 2025, se veut à la fois lieu de partage d'informations pertinentes et une source de connaissances, grâce à des liens vers des études, articles et événements de qualité. Une rubrique « Good News » revient sur les avancées du mois, tandis qu'un éditorial engagé prend position sur un enjeu ESG d'actualité. A l'heure où la désinformation progresse, le rôle d'acteurs tels que la Fondation Ethos est plus essentiel que jamais.

Début juillet 2025, la Fondation Ethos a également lancé les cinq modules d'un cours de base sur les fondamentaux de la finance durable. Disponibles en trois langues, ces modules de 2 à 3 heures chacun aident les participants à mieux appréhender les enjeux de durabilité et leurs impacts sur les politiques d'investissement. Conçues spécialement pour les administrateurs et les membres de conseils de fondation des institutions de prévoyance, ces formations renforcent leurs compétences et leurs connaissances de l'ensemble des risques financiers et non financiers susceptibles d'influer sur les retraites des assurés. Elles se veulent pratiques, accessibles et ancrées dans les réalités du secteur financier. « À mesure que les enjeux ESG se multiplient et que les exigences de transparence se renforcent, les tâches des caisses de pension se complexifient », soulignait alors Cécile Biccari, responsable de la formation.

Tout au long de 2025, les représentants et représentantes de la Fondation Ethos ont également participé à des conférences, panels et tables rondes partout en Suisse, et parfois en Europe (Genève, Lausanne, Zurich, Bâle, Saint-Gall, Berne, Lugano, Paris, Londres, Francfort), afin de sensibiliser des audiences variées aux enjeux de la durabilité et de l'investissement responsable. Les équipes d'Ethos ont aussi dispensé des cours sur la finance durable, l'actionnariat actif et la responsabilité numérique.

## LA PROMOTION

Le travail de la Fondation Ethos vise également à promouvoir les outils de l'investissement responsable et de l'actionnariat actif, afin d'encourager le plus grand nombre d'investisseurs à exercer leurs droits d'actionnaires pour faire évoluer les pratiques des entreprises dont ils sont copropriétaires.

En 2025, la Fondation Ethos a publié deux études liées à la saison des assemblées générales (AG) en Suisse. La première, présentée lors d'une conférence de presse le 21 août à Zurich, portait sur les rémunérations des dirigeants des entreprises suisses cotées et les premiers résultats de vote aux AG 2025. Elle a montré que, après une baisse amorcée suite à l'adoption de l'initiative Minder, les rémunérations sont reparties à la hausse pour retrouver en 2024 des niveaux inédits depuis plus de dix ans, avec le retour de certains excès que l'on croyait révolus. Des progrès sont toutefois perceptibles, notamment en matière de transparence et de structure des rémunérations, tandis que des actionnaires, au premier rang desquels ceux représentés par Ethos, restent critiques et s'opposent aux points liés aux rémunérations.

La seconde étude, publiée en octobre, portait sur les rapports de durabilité des entreprises suisses cotées, soumis pour la deuxième année au vote des actionnaires. Elle a révélé un niveau de transparence et une qualité des informations non-financières encore insuffisants, tout en montrant que le dialogue mené par Ethos et les membres de l'Ethos Engagement Pool (EEP) Suisse, ainsi que le pouvoir du vote en AG, produisent des effets, notamment sur la fixation d'objectifs climatiques validés scientifiquement et l'audit externe des rapports.

Pour promouvoir ses positions de vote et rallier le plus possible d'actionnaires, la Fondation Ethos publie l'intégralité de ses recommandations sur son site internet et bénéficie d'une forte présence médiatique. En 2025, elle a été citée à près de 700 reprises dans les médias suisses, souvent en lien avec la saison des AG. Elle a également diffusé pour la première fois des vidéos didactiques sur les réseaux sociaux afin d'expliquer ses positions et les principaux enjeux aux AG des 20 plus grandes entreprises suisses.

## L'ENGAGEMENT PUBLIC

Enfin, afin de promouvoir la durabilité dans un contexte en mutation, la Fondation Ethos a pris plusieurs positions publiques.

En mars 2025, elle a demandé au Conseil fédéral et au Parlement de renforcer le devoir de vigilance des entreprises suisses cotées en matière de respect des droits humains et de l'environnement tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Aux côtés de 23 investisseurs institutionnels représentant plus de 500 milliards de francs d'actifs sous gestion, elle a rappelé que les atteintes à la réputation et les risques opérationnels liés à ces violations peuvent avoir un impact financier négatif significatif sur les entreprises et, par conséquent, sur leurs actionnaires. Des exigences exhaustives en matière de diligence raisonnable sont bénéfiques pour les entreprises, les investisseurs et l'économie : elles renforcent la gestion des risques, favorisent la transparence et aident les investisseurs à prendre des décisions plus éclairées.

Plus tard dans l'année, la Fondation Ethos a participé à deux procédures de consultation liées à la réforme des réglementations sur les fonds propres des grandes banques, engagée à la suite de la crise et de la disparition de Credit Suisse. En septembre, fidèle à son engagement de longue date, elle a plaidé pour un renforcement des fonds propres de haute qualité, tant sur le plan réglementaire qu'en tant qu'actionnaire et représentant des actionnaires des banques d'importance systémique. Elle a soutenu les mesures proposées par le Conseil fédéral, tout en l'invitant à approfondir la révision et à examiner des alternatives, y compris la suppression des instruments AT1.

En décembre, la Fondation Ethos a soutenu la proposition du Conseil fédéral concernant les fonds propres des grandes banques systémiques et de leurs filiales étrangères. Ethos considère qu'il s'agit d'un élément central des réformes post-crise qui contribuera à renforcer la résilience de ces banques face à d'éventuelles perturbations au sein de leurs filiales étrangères et à réduire ainsi le risque que des pertes de valeur ne mettent en péril les fonds propres de la maison mère.

Enfin, la Fondation Ethos a pris position à plusieurs reprises sur le paquet Omnibus de l'Union européenne, censé simplifier les règles relatives à la durabilité (CSRD et CSDDD notamment). Favorable à l'objectif de simplification, la Fondation Ethos a toutefois mis en garde contre une révision susceptible de créer de l'incertitude réglementaire et de compromettre des ambitions déjà adoptées. Elle a ainsi signé une déclaration d'investisseurs coordonnée par les PRI demandant à l'Union européenne de maintenir l'intégrité et l'ambition de son cadre, essentiel pour permettre aux investisseurs de prendre en compte l'ensemble des opportunités et des risques financiers et extra-financiers dans leurs décisions.



# Participation d'Ethos à des regroupements

Dans la mesure du possible, Ethos participe aux regroupements d'investisseurs et investisseuses permanents et aux organismes actifs dans les domaines d'activités d'Ethos.

En 2025, Ethos était membre ou participait aux organismes et groupements suivants :

## SUISSE

- Association pour l'économie sociale et solidaire (APRES)  
[www.apres-ge.ch](http://www.apres-ge.ch)
- Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP)  
[www.asip.ch](http://www.asip.ch)
- Organisation faîtière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (aeesuisse)  
[www.aeesuisse.ch](http://www.aeesuisse.ch)
- proFonds (Association faîtière suisse des fondations et des associations d'utilité publique)  
[www.profonds.org](http://www.profonds.org)
- Sustainable Finance Geneva  
[www.sfgeneva.org](http://www.sfgeneva.org)
- Swiss Sustainable Finance  
[www.sustainablefinance.ch](http://www.sustainablefinance.ch)
- Transparency International Switzerland  
[www.transparency.ch](http://www.transparency.ch)

## INTERNATIONAL

- Access to Medicine Index  
[www.accesstomedicineindex.org](http://www.accesstomedicineindex.org)
- Association éthique et investissement  
[www.ethinvest.asso.fr](http://www.ethinvest.asso.fr)
- Association française de gouvernement d'entreprise (AFGE)  
[www.afge-asso.org](http://www.afge-asso.org)
- CDP  
[www.cdp.net](http://www.cdp.net)
- CRIC  
<https://cric-online.org/>
- Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)  
[www.eiti.org](http://www.eiti.org)
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)  
[www.iigcc.org](http://www.iigcc.org)
- Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR)  
[www.iccr.org](http://www.iccr.org)
- International Corporate Governance Network (ICGN)  
[www.icgn.org](http://www.icgn.org)
- Investor Alliance for Human Rights  
[www.investorsforhumanrights.org](http://www.investorsforhumanrights.org)
- Principes pour l'Investissement Responsable  
[www.unpri.org](http://www.unpri.org)
- Liberté d'expression et Internet – Reporters sans frontières  
[www.rsf.org](http://www.rsf.org)
- Shareholders for Change (SfC)  
[www.shareholdersforchange.eu](http://www.shareholdersforchange.eu)



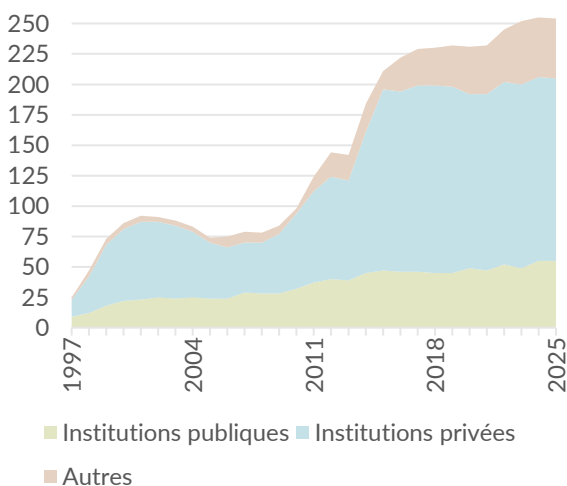
GOUVERNANCE

## 2. Fondation Ethos

### 2.1 MEMBRES

Durant l'année 2025, la Fondation a accueilli 5 nouveaux membres. En parallèle, un membre a démissionné et cinq membres ont été liquidés. La Fondation Ethos comptait ainsi 254 membres au 31.12.2025 (255 membres à fin 2024). La liste des membres est disponible sur le site internet d'Ethos.

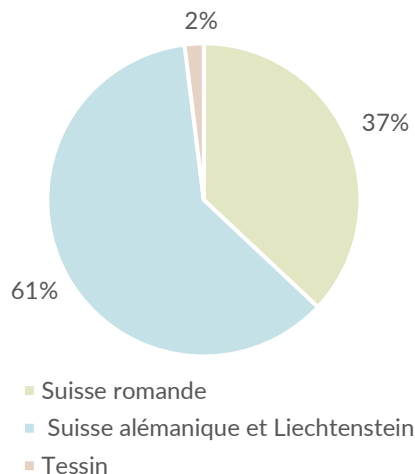
#### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES DEPUIS LA CRÉATION DE LA FONDATION



Les conditions d'admission pour les nouveaux membres sont précisées dans les « Principes d'application pour l'adhésion de nouveaux membres », disponibles sur le site internet. L'adhésion est gratuite, mais les membres doivent respecter les conditions suivantes :

- être une institution de prévoyance en faveur du personnel domiciliée en Suisse, une fondation d'utilité publique ou une institution analogue ;
- être exonérée de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé ;
- être impliquée dans la réalisation des buts de la Fondation Ethos, c'est-à-dire satisfaire au moins à l'une des trois conditions suivantes :
  - › avoir souscrit des parts de l'un des compartiments des différents fonds de placement conseillés par Ethos Services ;
  - › être cliente d'Ethos Services ;
  - › contribuer financièrement à la réalisation des buts de la Fondation Ethos.

#### RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31.12.2025



### 2.2 BUTS ET STRUCTURE

#### 2.2.1 BUTS

Ethos - Fondation suisse pour un développement durable - a été créée en 1997 à Genève par deux caisses de pension. Les statuts et le règlement d'organisation sont disponibles sur le site internet d'Ethos. La Fondation Ethos poursuit les deux buts suivants :

- favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes du développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise ;
- promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures.

La Fondation Ethos est une fondation soumise à la surveillance du Département fédéral de l'intérieur. Le conseil de fondation est l'organe suprême. L'Assemblée ordinaire des membres de la Fondation Ethos exerce un rôle consultatif. Elle est convoquée au moins une fois par année dans les six mois suivant la fin de l'exercice. Ses compétences sont définies à l'article 11 des statuts de la Fondation Ethos.

## 2.2.2 ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES

Au cours de l'exercice 2025, l'assemblée ordinaire des membres de la Fondation Ethos s'est tenue le 17 juin 2025 à Berne. L'Assemblée des membres a notamment recommandé :

- d'approuver les comptes et le rapport annuel 2024 ;
- de réélire les membres non nommés par les caisses fondatrices. Le conseil de fondation a par la suite nommé Rudolf Rechsteiner président et Aldo Ferrari, représentant de la caisse fondatrice CPPIC, vice-président ;
- d'approuver le rapport de rémunération des instances dirigeantes ;
- de réélire BDO SA comme organe de révision pour un mandat d'une année.

Les procès-verbaux des Assemblées ordinaires des membres des années précédentes sont disponibles sur le site internet d'Ethos.

## 2.3 CONSEIL DE FONDATION

Les membres du conseil de fondation sont élus par cooptation pour des mandats d'une année et sont rééligibles, conformément à l'article 8 des [statuts](#). L'Assemblée des membres formule des recommandations à ce sujet. Par ailleurs, les deux institutions fondatrices (CPEG<sup>1</sup> et CPPIC<sup>2</sup>) nomment chacune un représentant au conseil de fondation.

En outre, un membre du conseil de fondation siège au sein du conseil d'administration d'Ethos Services SA en tant que représentant de la Fondation Ethos.

### 2.3.1 CODES ET DÉCLARATIONS

La Fondation Ethos est signataire des documents suivants :

- Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP)  
› [www.asip.ch](http://www.asip.ch)
- Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise  
› [www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)
- Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)  
› [www.unpri.org](http://www.unpri.org)
- Swiss Stewardship Code  
› [https://www.am-switzerland.ch/assets/content/files/2023\\_10\\_04\\_Swiss-Stewardship\\_Code\\_final.pdf](https://www.am-switzerland.ch/assets/content/files/2023_10_04_Swiss-Stewardship_Code_final.pdf)
- UN Global Compact  
› [www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)

### COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2025

MEMBRE	FONCTION	ANNÉE DE NAISSANCE	AU CONSEIL DEPUIS
Rudolf Rechsteiner	Président	1958	2018
Aldo Ferrari	Vice-président	1962	2016
Marc Chesney	Membre	1959	2020
Cornelia Diethelm	Membre	1972	2020
Jacques Folly	Membre	1958	2018
Laura Sadis	Membre	1961	2020
Anne Troillet	Membre	1967	2022

Les CV détaillés et actualisés sont disponibles sur le site internet d'Ethos.

<sup>1</sup> Caisse de prévoyance de l'État de Genève : <https://www.cpeg.ch/>

<sup>2</sup> Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction : <http://www.ccb.ch/subsites/cppic/index.php>



**RUDOLF RECHSTEINER**

(1958, Suisse)

Président du conseil de fondation d'Ethos depuis juin 2018

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Économiste (Dr. rer. pol.), Consultant indépendant
- Membre du conseil d'administration des Services Industriels Bâlois (jusqu'en décembre 2025)
- Membre du conseil d'administration de la Caisse de pension de Bâle-Ville



**ALDO FERRARI**

(1962, Suisse)

Membre du conseil de fondation d'Ethos depuis juin 2016 en tant que représentant de la caisse fondatrice Caisse Paritaire de Prévoyance de l'Industrie et de la Construction (CPPIC)

Vice-président du conseil de fondation depuis juin 2018

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Président du conseil d'administration de Spida Assurances sociales
- Président du conseil de fondation de la CIEPP (Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle)
- Président du conseil de la Fondation Proparis
- Vice-président du conseil de fondation de la CPPIC
- Vice-président du conseil de la Fondation de la Métallurgie Vaudoise du Bâtiment
- Vice-président du conseil de la Fondation de Prévoyance de la Métallurgie du Bâtiment Genève
- Vice-président du conseil de Spida Fondation de prévoyance
- Membre du conseil de la Fondation institution supplétive LPP
- Membre du conseil de la Fondation 2ème pilier swisstaffing



**MARC CHESNEY**

(1959, Suisse)

Membre indépendant du conseil de fondation d'Ethos depuis juin 2020

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Professeur émérite à l'Université de Zurich, où il était titulaire de la chaire de finances mathématiques à la faculté d'économie



**CORNELIA DIETHELM**

(1972, Suisse)

Membre indépendante du conseil de fondation d'Ethos depuis juin 2020

Représentante de la Fondation Ethos au conseil d'administration d'Ethos Services

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Propriétaire et directrice générale de Shifting Society AG
- Copropriétaire de Datenschutzpartner AG
- Fondatrice du Centre for Digital Responsibility (CDR)
- Membre du conseil d'administration de Metron AG
- Membre du conseil d'administration de Sparkasse Schwyz AG
- Responsable de filière d'études et chargée de cours à la Haute école de gestion de Zurich



## JACQUES FOLLY

(1958, Suisse)

**Membre du conseil de fondation d’Ethos depuis juin 2018 en tant que représentant de la caisse fondatrice Caisse de prévoyance de l’État de Genève (CPEG)**

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Administrateur et consultant indépendant, conseiller
- Membre de commissions et d’associations de soutien à l’entrepreneuriat, ainsi que de comités de valorisation des artisans et des commerçants
- Expert rattaché à l’Union des cadres supérieurs de l’administration cantonale genevoise
- Ancien attaché au développement économique du commerce de la direction générale du développement économique, de la recherche et de l’innovation du canton de Genève
- Ancien membre du comité de la CPEG en tant que représentant des employés



## LAURA SADIS

(1961, Suisse)

**Membre indépendante du conseil de fondation d’Ethos depuis juin 2020**

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Présidente de la Fondazione Ticinese per la Ricerca sul Cancro
- Membre du conseil d’administration de la Mobilière
- Membre du conseil d’administration de Sostare
- Membre du Comité international de la Croix-Rouge
- Membre du conseil de la Fondazione Scuola Europea di Oncologia
- Membre du conseil du Musée national suisse



## ANNE TROILLET

(1967, Suisse)

**Membre du conseil de fondation d’Ethos depuis juin 2022 en tant que représentante et liquidatrice de Favia, la fondation de prévoyance de l’ordre des avocats de Genève et de leur personnel en liquidation**

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Avocate associée au sein de Troillet Balzan Avocats, étude d’avocats spécialisée en droit du travail, de la prévoyance professionnelle et des assurances sociales et privées
- Membre du Comité d’audit de l’Université de Genève

### 2.3.2 ACTIVITÉS

Le tableau ci-dessous présente le nombre de séances du conseil de fondation, ainsi que la participation individuelle aux séances de chacun des membres.

Tout au long de l'année, le conseil de fondation a régulièrement été informé par la direction de l'évolution des activités. Lors de la séance stratégique annuelle, tenue conjointement avec le conseil d'administration d'Ethos Services SA, une réflexion a été menée sur le positionnement de la Fondation Ethos et son engagement au sein de la société civile, ainsi que sur les orientations stratégiques à moyen et long terme de la société Ethos Services.

#### PARTICIPATION AUX SÉANCES 2025

MEMBRE	SÉANCES ORDINAIRES	SÉANCES EXTRA-ORDINAIRES
Rudolf Rechsteiner	6	1
Aldo Ferrari	6	1
Marc Chesney	6	1
Cornelia Diethelm	6	1
Jacques Folly	6	1
Laura Sadis	4	1
Anne Troillet	6	1
<b>TOTAL DE SÉANCES</b>	<b>6*</b>	<b>1</b>

\* dont une séance de deux jours tenue conjointement avec le conseil d'administration d'Ethos Services en septembre 2025 et deux autres séances conjointes en mars et décembre 2025

## 2.4 DIRECTION ET ADMINISTRATION

### 2.4.1 COMPOSITION

La direction de la Fondation Ethos est assurée par un directeur.



#### VINCENT KAUFMANN

(1980, Suisse)

Directeur

Vincent Kaufmann est directeur de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services depuis 2015. Il a rejoint Ethos en 2004 comme Corporate Governance Analyst, puis il a travaillé successivement comme Senior Analyst et Deputy Head Corporate Governance. Depuis 2011, il a été membre de la direction d'Ethos Services, responsable en particulier de la gestion de fortune, et directeur adjoint depuis 2013.

De 2014 à octobre 2022, il a siégé au conseil d'administration du consultant en vote Proxinvest SAS à Paris. De juin 2019 à juin 2025, il a été membre du comité de Swiss Sustainable Finance.

### 2.4.2 FONCTIONNEMENT

L'administration de la Fondation Ethos est assurée, sur mandat, par le secrétariat d'Ethos Services SA. La Fondation Ethos lui verse 37'000 francs par année pour les frais administratifs et le loyer. Par ailleurs, Ethos Services SA a le droit d'utiliser la marque « Ethos » contre un montant forfaitaire calculé en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé en lien avec la marque, soit 466'015 francs en 2025.

## 2.5 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

### 2.5.1 CONSEIL DE FONDATION

Les honoraires du conseil de fondation d'Ethos ont été fixés par lui-même. Le rapport de rémunération fait l'objet d'un vote consultatif à l'Assemblée ordinaire des membres de la Fondation.

Le président du conseil de fondation d'Ethos reçoit 30'000 francs annuellement par taux d'activité de 10 %. Sa charge de travail est estimée en 2025 à un taux d'activité de 30 % d'un plein temps. Ce taux sera réduit à 20 % dès 2026 selon la décision prise par le conseil de fondation d'Ethos lors de sa séance du 4 décembre 2025. Le vice-président du conseil de fondation reçoit une indemnité supplémentaire de 3000 francs par an.

Les autres membres du conseil de fondation d'Ethos reçoivent un forfait annuel de 3000 francs, ainsi qu'une rémunération par séance à laquelle ils participent. Cette rémunération est fonction de la durée de la séance :

Séance < 3 heures :	CHF 750
Séance de 3 à 5 heures :	CHF 1125
Séance > 5 heures :	CHF 1500

#### HONORAIRES VERSÉS AU CONSEIL DE FONDATION EN 2025

MEMBRE	HONORAIRES
Rudolf Rechsteiner	CHF 90'000
Aldo Ferrari	CHF 13'125
Marc Chesney	CHF 10'125
Cornelia Diethelm*	CHF 7'312
Jacques Folly	CHF 10'125
Laura Sadis	CHF 9'000
Anne Troillet	CHF 9'000
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 148'687</b>

\* pour les séances conjointes entre le conseil de fondation d'Ethos et le conseil d'administration d'Ethos Services SA, C. Diethelm, qui siège aux deux conseils, reçoit 50 % des honoraires de séance par conseil.

### 2.5.2 DIRECTION

Le directeur de la Fondation Ethos a un contrat de travail avec Ethos Services SA et est rémunéré par cette dernière (voir chapitre 2.5 Rapport de rémunération dans le rapport intégré 2025 d'Ethos Services SA).

## 2.6 PARTICIPATION

La Fondation Ethos possède la majorité du capital de la société Ethos Services SA.

Par ailleurs, la Fondation Ethos détient un portefeuille comprenant en principe une action de chaque société comprise dans l'indice boursier suisse SPI. Ces titres permettent à la Fondation Ethos de représenter d'autres actionnaires pour l'exercice des droits de vote en assemblée générale. Les titres sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur boursière. Au 31.12.2025, la valeur comptable du portefeuille était de 72'432 francs (valeur boursière : 219'928 francs).

## 2.7 ORGANE DE RÉVISION

La révision des comptes de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services est assurée par BDO SA à Genève depuis 2024. L'organe de révision a un mandat annuel.

Pour l'exercice 2025, les honoraires de révision se sont élevés à 8000 francs pour les comptes de la Fondation Ethos et à 22'000 francs pour les comptes d'Ethos Services SA.

## 2.8 POLITIQUE D'INFORMATION

Les différents documents officiels sont disponibles sur notre site internet, ainsi que sur demande auprès du secrétariat de la Fondation Ethos :

**Siège**  
Place de Pont-Rouge 1  
Case postale 1051  
1211 Genève 26

**Bureau de Zurich**  
Glockengasse 18  
8001 Zurich

info@ethosfund.ch  
[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)  
T +41 58 201 89 89





ÉTATS FINANCIERS  
2025

# 3. Résultats 2025

## 3.1 COMPTES DE LA FONDATION ETHOS

Au cours de l'exercice 2025, les revenus de la Fondation Ethos ont augmenté, notamment du fait d'un dividende plus élevé, versé par Ethos Services SA au titre de l'exercice 2024, ainsi qu'une augmentation de la somme perçue au nom du droit de la marque « Ethos ».

Les dépenses de la Fondation Ethos sont restées stables en 2025. La Fondation Ethos a dégagé un bénéfice net de 235'451 francs (2024 : bénéfice net de 68'712 francs). Le total du bilan s'élève à 3'780'384 francs au 31.12.2025 (+6.5 % par rapport à l'année précédente).

Au 31.12.2025, la réserve légale s'élève à 1'200'000 francs, dont 1'000'000 francs sont immobilisés dans le capital de la société Ethos Services SA.

### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

RÉPARTITION DU RÉSULTAT		
Résultat de l'exercice 2025	CHF	235'451
Résultat reporté	CHF	2'265'892
Report sur nouvel exercice	CHF	2'501'342

# 4. Comptes de la Fondation Ethos

## COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2025

EN CHF	NOTES	2025	2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Droit d'utilisation de la marque Ethos		466'015	423'548
Dividende d'Ethos Services SA		475'000	350'000
Produits divers d'exploitation		7'022	0
Total des produits d'exploitation		948'037	773'548
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Honoraires et frais du conseil de fondation		(176'583)	(178'810)
Consultants		(349'044)	(364'283)
Frais administratifs		(152'478)	(142'963)
Total des charges d'exploitation		(678'105)	(686'057)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>269'932</b>	<b>87'491</b>
<b>CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers		10'056	12'800
Charges financières		(3'582)	(2'517)
Total des charges et produits financiers, net		6'474	10'283
<b>CHARGES ET PRODUITS HORS PÉRIODE</b>			
Charges hors période	7	(291)	0
Produits hors période	7	1'336	438
Total des charges et produits hors période		1'045	438
Résultat avant impôts		277'451	98'212
Impôts		(42'000)	(29'500)
Résultat de l'exercice		235'451	68'712
Résultat reporté		2'265'892	2'197'180
<b>RÉSULTAT AU BILAN</b>		<b>2'501'342</b>	<b>2'265'892</b>

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025**

EN CHF	NOTES	31.12.2025	31.12.2024
<b>ACTIF</b>			
Liquidités	1	1'899'338	1'550'548
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2	322'768	497'568
Compte courant Ethos Services SA	3	466'015	423'548
Actifs de régularisation	4	19'831	60'431
Actif circulant		2'707'952	2'471'664
Titres à long terme, net	5	72'432	75'190
Participation	6	1'000'000	1'000'000
Actif immobilisé		1'072'432	1'075'190
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3'780'384</b>	<b>3'546'854</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		4'492	1'544
Passifs de régularisation	4	24'549	29'418
Capitaux étrangers à court terme		29'041	30'962
Capital de la Fondation		50'000	50'000
Réserve légale issue du capital		1'200'000	1'200'000
Résultat reporté		2'265'892	2'197'180
Résultat de l'exercice		235'451	68'712
Capitaux propres		3'751'343	3'515'892
<b>TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3'780'384</b>	<b>3'546'854</b>

## FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2025

EN CHF	2025	2024
Résultat de l'exercice	235'451	68'712
<b>VARIATIONS NON-OPÉRATIONNELLES</b>		
Revenus sur participation	(475'000)	(350'000)
Revenus sur titres	(3'808)	(3'762)
<b>VARIATIONS SANS INCIDENCE SUR LES LIQUIDITÉS</b>		
Résultat sur vente de titres	774	623
<b>VARIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT NET</b>		
Variation des débiteurs	114'369	(192'528)
Variation compte courant Ethos Services SA	(42'467)	(394'996)
Variation des créanciers	2'948	(5'666)
Variation des passifs de régularisation	(4'869)	(43'893)
Flux de fonds provenant de l'activité opérationnelle	(132'002)	(921'510)
Acquisition de titres	(357)	(112)
Cession de titres	2'341	591
Revenus sur participation	475'000	350'000
Revenus sur titres	3'808	3'762
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	480'792	354'241
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	0	0
Liquidités en début d'exercice	1'550'548	2'117'818
Liquidités en fin d'exercice	1'899'338	1'550'548
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>348'790</b>	<b>(567'270)</b>

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTES GÉNÉRALES																						
A.	Les états financiers sont établis selon le droit comptable suisse. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.																					
B.	Le siège de la Fondation se situe à Lancy.																					
C.	La Fondation atteste que la moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 10 en 2025 et 2024.																					
D.	Aucun événement postérieur à la clôture n'a eu lieu.																					
NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET FLUX DE TRÉSORERIE																						
1.	Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.																					
2.	Les débiteurs sont comptabilisés à leur valeur nominale. Aucun doute n'est comptabilisé, car aucune créance douteuse n'est détectée.																					
3.	Le compte courant avec Ethos Services SA correspond à des créances résultant de droits d'utilisation de la marque Ethos.																					
4.	<p>Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique du compte de résultat des charges et produits. Ils regroupent les éléments principaux suivants :</p> <p>Actifs de régularisation (les charges payées d'avance et les produits à recevoir) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• variation pour provision d'impôts ;</li> <li>• cotisations payées d'avance.</li> </ul> <p>Passifs de régularisation (les charges à payer et les produits reçus d'avance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• honoraires comptabilité, fiscalité 2025 ;</li> <li>• honoraires audit 2025 ;</li> <li>• honoraires audit durabilité 2025.</li> </ul>																					
5.	Portefeuille de titres détenus à long terme comptabilisé à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition (2025 : 72'432 francs, 2024 : 75'190 francs) et la valeur de marché (2025 : 219'928 francs, 2024 : 221'084 francs).																					
6.	Participation et droit de vote dans la société Ethos Services SA (2025 et 2024 : 69.64 %), dont le but est d'assurer des mandats de conseil avec des critères de développement durable, ainsi que des services en matière de gouvernance d'entreprise (2024 et 2023 : 1'000'000 francs). Le siège d'Ethos Services SA se situe à Lancy.																					
7.	<p>Les charges et produits hors période sont composés des éléments suivants :</p> <table border="1" data-bbox="239 1612 893 1926"> <thead> <tr> <th></th> <th>2025</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Impôts hors période</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Ajustement impôt anticipé</td> <td>(291)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Charges hors période</td> <td>(291)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Impôts hors période</td> <td>1'336</td> <td>341</td> </tr> <tr> <td>Redistribution taxe CO<sub>2</sub></td> <td>0</td> <td>96</td> </tr> <tr> <td>Produits hors période</td> <td>1'336</td> <td>438</td> </tr> </tbody> </table>		2025	2024	Impôts hors période	0	0	Ajustement impôt anticipé	(291)	0	Charges hors période	(291)	0	Impôts hors période	1'336	341	Redistribution taxe CO <sub>2</sub>	0	96	Produits hors période	1'336	438
	2025	2024																				
Impôts hors période	0	0																				
Ajustement impôt anticipé	(291)	0																				
Charges hors période	(291)	0																				
Impôts hors période	1'336	341																				
Redistribution taxe CO <sub>2</sub>	0	96																				
Produits hors période	1'336	438																				

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Tél. +41 22 322 24 24  
www.bdo.ch  
geneve@bdo.ch

BDO SA  
Rte de Meyrin 123  
Case postale 150  
1215 Genève 15

### RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de Fondation de Ethos - Fondation suisse pour un développement durable, Genève

#### Rapport sur l'Audit des Comptes Annuels

##### *Opinion d'Audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Ethos - Fondation suisse pour un développement durable (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

##### *Fondement de l'Opinion d'Audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### *Autres Informations*

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

##### *Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux Comptes Annuels*

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Tél. +41 22 322 24 24  
www.bdo.ch  
geneve@bdo.ch

BDO SA  
Rte de Meyrin 123  
Case postale 150  
1215 Genève 15

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de Fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de Fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse:

<https://expertsuisse.ch/rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

#### **Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires**

Conformément à l'art 83b, al.3, CC, en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 19 mars 2026

BDO SA

Nigel Le Masurier  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

pp Thomas Friehe  
Expert-réviseur agréé







**Siège**

Place de Pont-Rouge 1  
Case postale 1051  
1211 Genève 26

**Bureau de Zurich**

Glockengasse 18  
8001 Zurich

info@ethosfund.ch  
[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)  
T +41 58 201 89 89